



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

code des marchés publics

Question écrite n° 107976

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la prise en compte du principe d'imprévision dans les marchés privés à l'instar de ce qui existe dans le code des marchés publics suite à la modification de l'article 18 par le décret n° 2008-1335 du 19 décembre 2008 de mise en oeuvre du plan de relance économique dans les marchés publics afin d'imposer la clause d'indexation des prix dans les marchés de plus de trois mois. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107976

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4701

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)